



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/13/Rev.1*
5 décembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 6(e) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE
SUIVI ET ÉVALUATION POUR 2024 ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL MIS À
JOUR POUR 2025**

Introduction

1. Conformément à la décision 91/9(c)(ii), l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a présenté le programme de travail de suivi et évaluation biennal et un budget pour 2024 et 2025,² qui a été approuvé, à titre d'essai, par la décision 93/10 du Comité exécutif :
2. Le présent document contient les sections suivantes :
 - a) Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail pour 2024, incluant des informations sur l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC, conformément à la décision 92/6(d);
 - b) Budget des dépenses pour 2024; et
 - c) Perspectives pour les activités du programme de travail en 2025 et budget associé.

Rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail en 2024

3. Les résultats prévus inclus dans le programme de travail pour 2024 ont été livrés. Les activités à horizon mobile, telle que la réforme continue des rapports d'achèvement de projet (RAP), se poursuivront en 2025. Les détails sur l'état de la mise en œuvre du programme de travail de suivi et évaluation pour

* Nouveau tirage le 8 janvier 2025 pour raisons techniques.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/13/Rev.1

2024 sont expliqués ci-dessous et l'Annexe I au présent document contient un sommaire de l'état de la mise en œuvre et des résultats.

Mises à jour sur l'amélioration de la fonction d'évaluation

4. Le programme de travail pour 2024 incluait deux activités visant, directement et indirectement, à améliorer la fonction d'évaluation, à savoir : l'examen des formats et des processus relatifs aux RAP et l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral.

5. L'examen des RAP³ est terminé; il a mené à l'approbation d'un nouveau format unique qui sera intégré dans la plateforme du système de gestion des connaissances (KMS).⁴ La soumission en ligne deviendra opérationnelle après la migration de tous les RAP, incluant les informations historiques provenant de copies papier, et l'intégration du format unique de RAP dans le système. Ce travail est déjà en cours et se poursuivra en 2025.⁵

6. Lors des échanges sur l'examen des RAP à la 94^e réunion, il a été mentionné qu'un rapport global sur les RAP pourrait être soumis à la première réunion de chaque année⁶, et non aux deux réunions comme c'est le cas actuellement. Si elle est endossée par le Comité exécutif, cette approche permettrait de bénéficier des plus récentes données fournies par les agences dans leurs rapports périodiques et financiers qui sont présentés habituellement à la deuxième réunion de l'année et qui servent à établir la liste des RAP à remettre. Cette approche permettrait aussi une analyse plus substantielle des données et des informations recueillies et regroupées à partir d'un échantillon plus vaste de projets et de rapports. La mise en œuvre de cette approche pourrait débiter à la première réunion en 2025.

7. Quant à l'évaluation externe de la fonction d'évaluation, elle est terminée et deux documents ont été produits. Le premier document fut présenté à la 94^e réunion⁷ et il fournit un aperçu de l'évolution budgétaire de la fonction d'évaluation depuis sa création ainsi qu'une compilation des produits d'évaluation. Le rapport final contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/10, soumis à la 95^e réunion, présente l'analyse substantielle de la fonction d'évaluation à travers six résultats, cinq conclusions et sept recommandations. Il propose aussi des éléments d'un projet de plan pour une politique d'évaluation pour le Fonds multilatéral.

Mises à jour sur l'état des évaluations

8. Le programme de travail pour 2024 incluait aussi la préparation d'une étude théorique et le mandat pour une évaluation.

9. L'étude théorique pour l'évaluation du Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE a été effectuée par le consultant et examinée par l'unité de l'évaluation, en consultation avec le PAC et le Secrétariat, et elle est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/11, aux fins d'examen à la 95^e réunion. Il est proposé d'entreprendre une deuxième phase de cette évaluation en 2026 pour traiter les questions non couvertes par l'étude théorique, après avoir présenté un mandat actualisé lors de la 97^e réunion.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8

⁴ Décision 94/5 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67, Annexe II.

⁵ Voir Annexe II au présent document pour le programme de travail mis à jour pour 2025.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67, paragraphe 42

⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/7

10. La préparation du mandat de l'étude théorique pour l'évaluation des projets de récupération recyclage et régénération est terminée et elle est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/12, aux fins d'examen à la 95^e réunion, après consultation avec le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, incluant une consultation lors de la réunion de coordination inter-agences en septembre 2024.

Vulgarisation et communication

11. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a contribué à quatre réunions de réseaux régionaux, par une participation en ligne au Chili, au Panama et en Tunisie et une participation en personne à Chennai, Inde, lors de la réunion conjointe des réseaux régionaux d'Asie du Sud et d'Asie de l'Ouest.

12. L'unité d'évaluation a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du système de gestion des connaissances (KMS) au Secrétariat afin de définir les besoins des utilisateurs et de faciliter la migration des produits d'évaluation vers le nouveau système pour permettre une plus grande visibilité et un accès plus convivial aux produits d'évaluation sur le nouveau site Web du Secrétariat.

Suivi des recommandations précédentes sur l'évaluation : rapport sur la décision 92/6(d)

13. À la 92^e réunion, l'Administratrice, Suivi et évaluation, a présenté une étude théorique concernant l'évaluation des activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC.⁸ Par la suite, le Comité exécutif, avec la décision 92/6, a décidé entre autres :

- “b) D'inviter les pays visés à l'article 5, les agences bilatérales et d'exécution et le Secrétariat à examiner, le cas échéant, les résultats et les enseignements tirés, et à tenir compte, s'il y a lieu, des suggestions formulées au paragraphe 186 de l'étude théorique mentionnée à l'alinéa (a) ci-dessus lors de la conception, de la mise en œuvre, de l'établissement de rapports et de l'évaluation des résultats des futurs projets visant à soutenir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, y compris les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC;
- c) D'encourager les pays visés à l'article 5 et les agences bilatérales et d'exécution qui n'ont pas encore respecté leur obligation de remise de rapports sur les activités de facilitation, à inclure des informations sur les composantes liées à l'efficacité énergétique et à l'intégration des genres; et
- d) De demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, de suivre la mise en œuvre des suggestions visées aux alinéas (b) et (c) ci-dessus et d'en rendre compte lors de la 95^e réunion.”

14. Conformément à la décision, l'unité d'évaluation a demandé aux agences de remettre les informations reliées à la mise en œuvre de la décision 92/6(b) et (c). Les informations reçues ont été regroupées et sont présentées à l'Annexe II au présent document.

Budget des dépenses en 2024

15. Le budget pour la mise en œuvre du programme de travail pour 2024 a été exécuté comme prévu, dans les limites du financement approuvé. Le tableau 1 présente un résumé des dépenses totales et des soldes pour 2024.

⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7

Tableau 1. Résumé des dépenses et des soldes par rapport au budget approuvé pour 2024*

Description	Approuvée	Consommée	Solde
Services de consultant pour l'évaluation, incluant l'évaluation externe de la fonction d'évaluation, l'évaluation du PAC et compléter le travail du Secrétariat dans le développement du système de gestion des connaissances (KMS) pour le suivi et les questions reliées à l'évaluation	80 000	62 750	17 250
Coûts opérationnels	15 000	8 374	6 626
Déplacements du personnel d'évaluation	20 000	8 027	11 973
Total 2024	115 000	79 151	35 849

* Les chiffres finaux (arrondis) présentés dans ce tableau doivent être considérés comme provisoires jusqu'à la clôture des états financiers pour 2024.

16. À la clôture des comptes 2024, le solde provisoire de 35 849 \$US sera reversé au Fonds multilatéral.

Perspectives pour les activités du programme de travail en 2025 et budget associé

17. Le programme de travail pour 2025 a été approuvé à la 93^e réunion par la décision 93/10. À la suite de la présentation de l'étude théorique du PAC lors de la 95^e réunion, la deuxième phase de l'évaluation du PAC sera entreprise en 2026, après examen du mandat actualisé qui sera présenté à la 97^e réunion. Il est donc proposé de réviser le budget proposé pour 2025, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

18. Concernant l'élaboration d'une politique d'évaluation, si la demande en est faite, celle-ci pourrait être effectuée en interne par l'équipe d'évaluation, sans aucune incidence sur le budget proposé pour 2025. L'annexe III au présent document contient le programme de travail mis à jour pour 2025.

Proposition de budget

19. Pour 2025, le budget révisé est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2. Budget révisé pour 2025

Description	2025
Services de consultation pour des évaluations en 2025	
• Évaluations thématiques de 2025 :	
○ Évaluation des projets de récupération, recyclage et régénération	50 000
○ Évaluation de la contribution des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à l'élaboration de politiques, de règlements et de stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des résultats obtenus	25 000
○ Évaluation de la formation, du renforcement des capacités et des systèmes de certification en entretien des équipements de réfrigération dans le cadre des PGEH	25 000
Compléter le travail du secrétariat dans le développement du système de gestion des connaissances (KMS) pour le suivi et les questions reliées à l'évaluation	15 000
Déplacements du personnel d'évaluation	20 000
Coûts opérationnels	15 000
Total	150 000

Actions attendues de la part du Comité exécutif

20. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail de suivi et évaluation pour 2024, incluant les informations transmises en vertu de la décision 92/6(d) sur l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC, et le programme de travail mis à jour pour 2025, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/13/Rev.1;
- b) Prendre note que le rapport global d'achèvement des projets sera présenté sur une base annuelle, à compter de la première réunion en 2025;
- c) Prendre note de la restitution au Fonds multilatéral du solde provisoire de 35 849 \$US du budget approuvé pour 2024 ; et
- d) Approuver le programme de travail révisé de suivi et d'évaluation pour 2025 figurant à l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/13/Rev.1, en notant que le budget révisé s'élèvera à 150 000 \$US pour l'année 2025.

Annexe I

**ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME DE TRAVAIL
DE SUIVI ET ÉVALUATION POUR 2024**

Volet 1 – Report de 2023		
Type d’activité	94^e réunion	95^e réunion
Évaluation externe de la fonction d’évaluation	Mise à jour sur l’avancement Document 94/6 Décision 94/4	Achevée Document 95/10 (Rapport)
Évaluation du Programme d’aide à la conformité	Mise à jour sur l’avancement Document 94/7 Décision 94/4	Achevée Document 95/12 (Étude théorique)
Examen des rapports d’achèvement de projets (RAP), des processus et des formats	Achevé Document 94/8 (Rapport) Décision 94/5 (Nouveau format unique de RAP approuvé)	Activité à horizon mobile – réforme continue des RAP doit se poursuivre en 2025 (déjà prévue dans le programme de travail pour 2025). Intégration du nouveau format de RAP dans le système de gestion des connaissances et opérationnalisation de la soumission en ligne.
Volet 2 – Activités régulières de suivi et d’évaluation		
Rapport annuel sur le programme de travail de suivi et évaluation et budget, incluant un rapport sur la décision 92/6(d)	S.O.	Achevé Document 95/13
RAP global	Achevé Document 94/11 (2024 partie I) Décision 94/14	Achevé Document 95/22 (2024 partie II)
Volet 3 – Évaluations prévues, à lancer en 2025		
Mandat de l’évaluation des projets de récupération, recyclage et régénération	S.O.	Achevé Document 95/12 (mandat)

Annexe II

RAPPORTS SUR LA DÉCISION 92/6(d)

1. À la 92^e réunion, dans le cadre de l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC, le Comité exécutif a, entre autres, demandé à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, de suivre la mise en œuvre des suggestions mentionnées aux alinéas (b) et (c) de la décision 92/6 et d'en rendre compte lors de la 95^e réunion.

Rapport sur la décision 92/6(b)

2. Afin de se conformer à la requête contenue dans la décision 92/6(b), l'unité d'évaluation a demandé aux agences bilatérales et d'exécution de fournir des exemples de leurs projets et de partager des détails sur la manière dont les agences ont répondu aux suggestions faites au paragraphe 186 de l'étude théorique concernant l'évaluation des activités de facilitation¹ pour soutenir la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, incluant les plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (KIP), durant les phases de conception, mise en œuvre et établissement des rapports de projet. À titre de référence, le paragraphe 186 est reproduit ci-dessous.

“186. Compte tenu des résultats et des enseignements tirés de l'étude théorique, il est suggéré de tenir compte des éléments suivants, le cas échéant, lors de la conception et de l'exécution de projets pour la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali et de la préparation des plans de réduction progressive des HFC :

- a) Lors de la conception des projets, les agences d'exécution et bilatérales, en collaboration avec les UNO, pourraient identifier les lacunes en matière de connaissances techniques afin de minimiser l'impact négatif d'un manque de compétences nationales sur la formulation et la mise en œuvre en temps utile des projets de préparation des KIP. Les projets pourraient inclure la mobilisation de compétences régionales pour réaliser des enquêtes sur la consommation de HFC et analyser les données afin d'estimer avec précision les niveaux de référence des HFC aux fins de conformité ;
- b) Les projets pourraient tenir compte du soutien nécessaire aux UNO pour atteindre et faire participer tous les acteurs concernés, en particulier les organismes publics et les parties prenantes responsables en matière d'énergie, afin d'inclure l'identification efficace des technologies et équipements à haut rendement énergétique dans la mise en œuvre des projets de préparation des KIP. Les agences d'exécution et bilatérales pourraient aider les UNO à identifier des sources complémentaires de financement international ou régional dans ce domaine ;
- c) Les agences d'exécution et bilatérales, en coopération avec les UNO, pourraient souligner la nécessité d'approches participatives pour l'élaboration et l'adoption de normes nationales nouvelles ou révisées pour les réfrigérants inflammables, comme condition préalable à l'acquisition rapide et à l'utilisation sécuritaire de technologies basées sur des solutions de remplacement à faible PRG ;
- d) Les agences d'exécution et bilatérales pourraient soutenir la collaboration continue des UNO avec les établissements nationaux d'enseignement et de formation professionnelle pour fournir une formation approfondie aux techniciens du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, en particulier

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/7

sur l'adoption de solutions de remplacement des HFC posant des problèmes de sécurité et d'inflammabilité ; et

- e) Le Secrétariat et les agences pourraient veiller à ce que les mécanismes de notification et les orientations pour le financement lié aux KIP, y compris les formats de rapport d'achèvement de projet, intègrent des indicateurs pour rendre compte de la mise en œuvre des aspects liés à l'énergie ainsi que de la mise en œuvre de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de la dimension de genre lors de la mise en œuvre des KIP, conformément à la liste de contrôle existante incluse dans le format de rapport sur les activités de facilitation.

3. Les agences ont partagé des informations relatives à des projets reliés à la première tranche de la phase I des KIP dans 20 pays, qui ont été regroupées par l'unité d'évaluation et qui sont résumées ci-dessous selon les alinéas du paragraphe 186 de l'étude théorique :

- a) ***Identifier les lacunes en matière de connaissances techniques lors de la phase de conception et de préparation afin de minimiser l'incidence négative d'un manque de compétences nationales.*** Les agences se sont attaquées à ces lacunes par : (i) des visites d'étude sur le terrain avec des experts internationaux pour partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques provenant d'autres pays; (ii) des sondages menés par les UNO avec le soutien de consultants nationaux chevronnés; (iii) des données provenant de sondages antérieurs sur les solutions de remplacement des SAO et des évaluations des besoins du secteur de l'entretien réalisées dans le pays et qui ont servi à identifier des tendances et des lacunes techniques; et (iv) deux modèles/outils développés avec l'aide d'un expert du Protocole de Montréal pour aider les pays à établir des priorités et définir des stratégies et des principes directeurs pour la réduction progressive des HFC. L'incidence et les résultats de ces activités contribueront à apprendre des meilleures pratiques internationales, informer les décideurs et bénéficier des connaissances et des aptitudes locales. L'exercice enrichira aussi le processus de collecte des données pour refléter les besoins locaux.
- b) ***Soutenir les UNO pour faire participer les acteurs concernés, en particulier les organismes publics et les parties prenantes responsables en matière d'énergie.*** Les agences ont fait rapport sur les mesures prises pour promouvoir la participation des parties prenantes concernées, en les impliquant dans la conduite d'évaluations et de consultations durant la préparation des KIP. Les agences ont aussi été priées d'envisager des moyens d'encourager le comportement des consommateurs pour renforcer l'efficacité énergétique dans différents secteurs. Les UNO ont organisé des rencontres de consultation et de coordination de haut niveau avec des représentants des ministères et des agences gouvernementales concernés afin de renforcer les alliances et d'identifier les liens entre la réduction progressive des HFC et l'efficacité énergétique. Les agences ont aussi inclus dans leurs plans l'élaboration de lois et de politiques pour soutenir la réduction progressive des HFC, en tenant compte des préoccupations d'efficacité énergétique et de sécurité associées à l'introduction de solutions de remplacement à faible PRG. Des événements ciblés de sensibilisation et de formation pour les techniciens, les importateurs et les utilisateurs finaux, mettant l'accent particulièrement sur l'efficacité énergétique, seront également organisés pour contribuer à l'élaboration de codes et de normes de pratique sur la manipulation des technologies à faible PRG. Diverses opportunités de cofinancement avec le Fonds pour l'environnement mondial pour les utilisateurs finaux visant la mise en œuvre de projets écoénergétiques ainsi que par des entreprises dans le sous-secteur de la réfrigération pour un projet de démonstration.

- c) ***Promouvoir des approches participatives, en collaboration avec les UNO, pour l'élaboration ou la révision et l'adoption de normes nationales pour les réfrigérants inflammables, pour garantir l'utilisation sécuritaire de technologies basées sur des solutions de remplacement à faible PRG.*** Les agences, en collaboration avec les UNO, ont élaboré, avec le soutien de consultants, des lignes directrices en matière de sécurité pour la manipulation, le transport et l'entreposage des frigorigènes inflammables. Elles ont aussi soutenu l'élaboration de règlements qui restreignent ou interdisent l'importation d'équipements à base de HFC à PRG élevé et fixent des limites de PRG strictes pour les frigorigènes utilisés dans les nouvelles installations. Le travail s'est poursuivi dans l'élaboration de procédures et de protocoles de santé et sécurité pour les techniciens afin de prévenir des accidents et de maintenir un environnement de travail sécuritaire. Ces efforts garantiront la manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables, appuieront des objectifs réglementaires plus larges et renforceront les compétences et l'expertise des techniciens pour gérer les risques associés aux technologies à faible PRG.
- d) ***Mobiliser les établissements nationaux d'enseignement et de formation professionnelle pour fournir une formation approfondie aux techniciens du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, sur les solutions de remplacement des HFC en mettant l'accent sur les questions de sécurité et d'inflammabilité.*** La préparation des projets de KIP inclut des composantes telles que : (i) le 'Guide à l'intention des écoles secondaires professionnelles sur la création de centres de formation', élaboré pour les techniciens d'entretien du secteur des climatiseurs résidentiels (RAC) dans le cadre des PGEH et qui est adapté maintenant aux dispositions de l'Amendement de Kigali; (ii) la collaboration avec les établissements nationaux d'enseignement pour améliorer les programmes de formation dans les établissements professionnels et techniques afin de couvrir les HFC, les hydrocarbures, les frigorigènes naturels et élaborer un programme de formation sur le CO₂ qui s'adressera aux techniciens de RAC, aux tuteurs, aux animateurs des UNO, aux douaniers et aux importateurs d'équipements de RAC et de frigorigènes; et (iii) le développement d'une application mobile qui sera reliée à un système de permis électroniques. Cette formation garantira que les techniciens des différents pays recevront une formation uniforme et de haute qualité qui réponde à la fois aux exigences de sécurité et aux besoins de l'industrie. Le développement de l'application mobile fournira aux douaniers un accès facile à des informations détaillées sur les frigorigènes, incluant les protocoles de sécurité et les règlements d'importation, garantissant ainsi une gestion efficace de l'entrée des solutions de remplacement des HFC.
- e) ***Des mécanismes de notification et des orientations pour le financement lié aux KIP afin d'intégrer des indicateurs sur l'intégration de la dimension de genre selon la politique opérationnelle du Fonds multilatéral pour rendre compte des aspects liés à l'énergie.*** Les agences ont fait rapport sur la politique d'intégration de la dimension de genre du Fonds multilatéral dans les projets de KIP, en utilisant les résultats des activités menées dans des projets antérieurs et en encourageant la participation des femmes par une variété d'activités, telles que la formation, la sensibilisation, la tenue de foires d'emploi afin de connecter des étudiantes prospectives à des employeurs potentiels dans les secteurs de l'entretien et en incluant la dimension de genre dans le suivi des plans de mise en œuvre des projets.

4. Il convient de mentionner que le Secrétariat et l'unité d'évaluation ont aussi inclus l'intégration de la dimension de genre et l'efficacité énergétique dans les nouveaux formats et modèles de rapport. La réforme des formats de RAP, menée par l'unité d'évaluation, facilitera les rapports sur l'intégration de la dimension de genre et l'efficacité énergétique lorsque le nouveau formulaire sera opérationnel pour la soumission en ligne. Le Secrétariat a préparé de nouvelles directives à l'intention des agences pour faire rapport sur l'efficacité énergétique et l'intégration de la dimension de genre, à la fois dans le contexte des

directives concernant les KIP, avec la liste de contrôle de l'intégration de la dimension de genre, incluant des indicateurs de genre, et pour la préparation de projets écoénergétiques conformément à la décision 94/60.²

Rapport sur la décision 92/6(c)

5. Au moment de l'adoption de la décision 92/6, il restait 42 rapports finaux sur les activités de facilitation à soumettre. Depuis, 26 rapports finaux ont été soumis au Secrétariat; 15 sont encore attendus au moment de la finalisation du présent document et un rapport devrait être soumis d'ici le 31 décembre 2024, tel qu'indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3. Rapports finaux sur les activités de facilitation qui devaient être soumis à la 92^e réunion

	Pays	Agence	Date de soumission
1	Angola	PNUE	Attendu en juin 2022
2	Bahamas	PNUE	Rapport reçu
3	Bangladesh	PNUD/PNUE/Canada	Attendu en décembre 2022
4	Bénin	PNUE	Rapport reçu
5	Brunei Darussalam	PNUE	Rapport reçu
6	Burundi	PNUE	Attendu en juin 2023
7	Cabo Verde	PNUE	Attendu en juin 2023
8	Tchad	PNUE	Rapport reçu
9	Chili	PNUD/PNUE/ONUDI	Rapport reçu
10	Colombie	PNUD	Rapport reçu
11	Comores	PNUE	Rapport reçu
12	Costa Rica	PNUD	Rapport reçu
13	Côte d'Ivoire	PNUE	Rapport reçu
14	Cuba	PNUD/Canada	Rapport reçu
15	République démocratique du Congo	PNUE	Rapport reçu
16	Djibouti	PNUE	Attendu en juin 2023
17	Dominique	PNUE	Attendu en décembre 2022
18	El Salvador	PNUD/Canada	Rapport reçu
19	Guinée équatoriale	PNUE	Attendu en juin 2023
20	Fidji	PNUD	Rapport reçu
21	Gabon	PNUE	Rapport reçu
22	Guinée	PNUE	Attendu en juin 2023
23	Guinée Bissau	PNUE	Attendu en juin 2023
24	Guyana	PNUE	Rapport reçu
25	Inde*	PNUE	Attendu le 31 décembre 2024
26	Iran (République islamique d)	PNUD/PNUE	Attendu en juillet 2021
27	Libéria	Allemagne	Attendu en juin 2022
28	Madagascar	PNUE	Attendu en juin 2023
29	Mali	PNUE	Rapport reçu
30	Mauritanie	PNUE	Rapport reçu
33	Pakistan	PNUE	Rapport reçu
32	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Allemagne	Rapport reçu
34	Panama	PNUD/Canada	Rapport reçu
31	République de Moldova	PNUD	Attendu en juin 2022
35	Saint-Kitts-et-Nevis	PNUE	Rapport reçu
36	Sainte-Lucie	PNUE	Rapport reçu
37	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	PNUE	Rapport reçu
39	Sao-Tome-et-Principe	PNUE	Attendu en juin 2023
38	Seychelles	Allemagne	Rapport reçu
40	Suriname	PNUE	Rapport reçu

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67

	Pays	Agence	Date de soumission
41	Thaïlande	Banque mondiale	Attendu en juin 2022
42	Uruguay	PNUD/ONUDI	Rapport reçu

(*) Conformément à la décision 93/21, la date d'achèvement des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC pour l'Inde a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024, étant entendu qu'aucune autre prorogation ne sera demandée et que le PNUE présentera, dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet, un rapport final sur les activités de facilitation menées à bien.

6. L'unité d'évaluation a examiné 26 rapports finaux et regroupé les informations communiquées sur l'efficacité énergétique et l'intégration de la dimension de genre. L'intégration de la dimension de genre était mentionnée par 17 rapports finaux, dans différentes composantes de projet. Une des agences a utilisé les indicateurs de la liste de contrôle de l'intégration de la dimension de genre fournie dans le guide sur la présentation des activités de facilitation que le Secrétariat du Fonds multilatéral a partagé avec les agences.³

Intégration de la dimension de genre

7. Dans la plupart des rapports finaux, les agences ont souligné les efforts des UNO pour assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les réunions et les ateliers, avec des résultats inégaux. Les activités des projets ont été mises en œuvre conformément aux politiques nationales sur l'intégration des genres, le cas échéant, encourageant la participation de femmes et d'hommes aux différentes étapes des projets pour assurer l'égalité des genres et une approche inclusive.

8. Des efforts ont été faits pour augmenter le nombre de participantes dans la formation technique. Certaines UNO ont organisé des réunions de sensibilisation pour fournir des informations sur les occasions de formation et pour augmenter la probabilité de participation de femmes. Toutefois, les chiffres rapportés par différents pays continuent d'afficher un grand écart dans la parité des genres pour le développement d'aptitudes techniques.

9. De même, des activités de renforcement des compétences ont été organisées au sujet de l'article 4B de la composante sur les permis et les rapports, telles que des consultations avec les parties prenantes dans l'administration des douanes. Des efforts ont également été faits pour augmenter la représentation des femmes dans les comités techniques, chargés de réviser les textes législatifs et réglementaires existants dans le but de mettre à jour la législation sur les SAO.

Efficacité énergétique

10. Sur les 26 rapports, 22 faisaient référence à l'efficacité énergétique dans la communication des activités mises en œuvre, en fournissant un résumé des résultats et en décrivant les enseignements tirés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre. Les agences ont fait rapport sur l'organisation de tables rondes entre le gouvernement et le secteur privé pour discuter des solutions de remplacement à faible PRG et des opportunités d'efficacité énergétique pour le secteur de l'entretien des climatiseurs résidentiels et mobiles afin de partager les résultats des évaluations de sécurité et d'examiner les règlements existants.

11. Les agences ont indiqué que les UNO, les parties prenantes gouvernementales, les représentants du secteur de l'entretien et les utilisateurs finaux ont suivi une formation de base sur les responsabilités émergentes dans le cadre de l'Amendement de Kigali, incluant des cours de formation sur l'efficacité énergétique et la réfrigération.

12. La formation a fourni au personnel des UNO des connaissances et aptitudes leur permettant de faire un suivi efficace de la consommation de HFC et d'assumer leurs nouvelles responsabilités, notamment en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de renforcement de la conformité aux engagements internationaux, et a élargi l'accès aux mécanismes de financement et de

³ Annexe II au document MLF/IACM.2020/1/19

soutien relatifs au climat. Les UNO ont jugé très utiles le matériel de formation et les cours en ligne sur l'efficacité énergétique des systèmes de climatisation résidentielle.

13. Une agence a souligné l'importance d'effectuer, durant la phase de mise en œuvre du projet, des études et des évaluations qui ont permis à l'UNO d'identifier les priorités principales et les mesures initiales pour élaborer des politiques et des règlements sur le contrôle des HFC, incluant des codes et des normes de sécurité pour l'efficacité énergétique et des solutions de remplacement à faible PRG. Une autre agence a insisté sur l'utilité de la tenue de séminaires et d'ateliers régionaux sur les technologies de remplacement et l'efficacité énergétique, à l'intention des parties prenantes et des techniciens dans le pays.

14. La plupart des rapports ont souligné l'importance de poursuivre les événements et les activités de sensibilisation à l'intention de toutes les parties prenantes afin de les informer sur les opportunités et les défis de la transition vers des frigorigènes (inflammables) à faible PRG, de l'efficacité énergétique et de la mise en œuvre générale de l'Amendement de Kigali. Il a été recommandé aussi d'introduire des incitatifs à l'acquisition d'équipements écoénergétiques à base de frigorigènes à faible PRG par les gouvernements afin de rendre le marché plus favorable à la technologie à faible PRG.

15. Un pays a suggéré la mise sur pied d'un comité directeur regroupant les principales parties prenantes pour améliorer la coordination et éviter la duplication d'efforts par différentes activités (par ex. le renforcement des compétences, les programmes de sensibilisation pour les fonctionnaires, etc.) puisque la réduction progressive des HFC a des liens avec d'autres politiques sur les changements climatiques, l'efficacité énergétique et les normes de sécurité. Enfin, il a été également fait référence au rôle crucial des UNO pour assurer la continuité dans la révision des cadres politiques et réglementaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HFC écoénergétiques.

Annexe III

PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET ÉVALUATION MIS À JOUR POUR 2025

#	Type d'activité	96 ^e réunion	97 ^e réunion
1.	Évaluation externe de la fonction d'évaluation (suivi)	Préparation d'une réponse potentielle de la direction, y compris une politique d'évaluation pour le Fonds multilatéral	S.O.
2.	Évaluation du programme d'aide à la conformité (PAC)	S.O.	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des réseaux régionaux, conformément à la décision 92/5 f) et présentation des mandats actualisés pour la deuxième phase de l'évaluation du PAC, conformément à la décision 95/9 b)
3.	Évaluation de l'étude théorique	Mise à jour sur l'avancement de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de récupération, recyclage et régénération (RRR)	Étude théorique finale sur l'évaluation des projets de RRR
4.	Évaluation de l'étude théorique	Mandat d'une étude théorique sur l'évaluation de la contribution des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à l'élaboration de politiques, règlements et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations	Mise à jour sur l'avancement de l'étude théorique sur l'évaluation de la contribution des PGEH à l'élaboration de politiques, règlements et stratégies nationales visant à assurer la conformité au Protocole de Montréal et la pérennité des réalisations
5.	Évaluation de l'étude théorique	Mandat d'une étude théorique sur l'évaluation des programmes de formation, renforcement des capacités et certification en entretien de l'équipement de réfrigération dans le cadre des PGEH	Mise à jour sur l'avancement de l'étude théorique sur l'évaluation des programmes de formation, renforcement des capacités et certification en entretien de l'équipement de réfrigération dans le cadre des PGEH
6.	Examen des rapports d'achèvement de projet (RAP), des processus et des formats (suivi)	S.O.	Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la réforme des RAP et l'intégration dans le système de gestion des connaissances, conformément à la décision 94/5 d)
7.	RAP global	RAP de 2025	S.O.
8.	Rapport annuel sur le programme de travail de suivi et d'évaluation et le budget pour 2025 et sur le programme de travail d'évaluation et le budget pour 2026 et 2027	S.O.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2025 et programme de travail d'évaluation et budget pour 2026 et 2027